

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

## LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Conseil n°06 – 6 février 2012 māj 29 avril 2013 – France Poulain

### Les couvertures

La qualité d'aspect d'un environnement dépend généralement d'une unité entre les matériaux des différentes époques et des différents pays. La juxtaposition des toits est souvent le premier élément de perception et d'intégration dans le paysage. À l'échelle d'un bâtiment, la couverture est tout aussi importante car elle constitue une grande surface colorée qui compose avec la façade un ensemble cohérent. Au-delà des variations de pente ou de couleur liées à des territoires ou des époques particulières, la nature des matériaux est essentielle à la qualité des paysages.

Il est indispensable de s'interroger sur les matériaux et techniques à mettre en œuvre. Le type de couverture en place est-il celui d'origine ? Est-il adapté au caractère et à l'époque de construction de la maison ou de l'immeuble ? L'objectif est de trouver le matériau et la mise en œuvre adaptés à la pente, à l'histoire des lieux, à l'époque de construction.

**Sur couverture existante :** Le matériau de couverture, s'il est d'origine, sera conservé ou remplacé à l'identique. Dans le cas d'une couverture modifiée, sa restitution sera privilégiée. En cas d'impossibilité on lui substituera un matériau proche de ceux d'usage traditionnel présents aux alentours.

**Sur construction nouvelle :** L'usage de tuiles correspondant à d'autres régions n'est pas souhaitable. Le matériau de couverture s'harmonisera avec tous les autres matériaux perceptibles aux alentours. L'expérience montre que les tuiles en terre cuite vieillissent bien. L'usage de tuiles d'un autre type (reconstituées ou synthétiques) est fortement déconseillé et peut, dans certains cas, être refusé. Notons que le débord de toiture d'environ 20 cm est une nécessité tant esthétique que pratique puisqu'il évite les coulures verdâtres ; sauf dans les cas où la construction s'implante en limites séparatives.

**Les tuiles plates à recouvrement :** La tuile plate est le matériau traditionnellement utilisé dans l'Eure. Elle est adaptée aux fortes pentes ( $\geq 45^\circ$ ). Son usage est donc à proscrire pour les pentes inférieures à  $45^\circ$ . Son triple recouvrement, sa facilité à suivre les mouvements de toiture, sa relative légèreté autorisant les grandes portées et sa très forte longévité en font un matériau apprécié et reconnu. La couverture sera constituée de petites tuiles de terre cuite à raison de 50 à 67 unités/m<sup>2</sup> ou de tuiles de tailles moyennes à raison de 22 à 27 unités/m<sup>2</sup> minimum. Les tuiles seront plates et de manière privilégiée à pureau (partie visible dans le sens vertical) plus large que haut et présenteront une couleur comprise entre le rouge vieilli et le brun. Les tuiles de couleur ardoise (noire), à dominante jaune (sablé champagne) ou orangée ne sont pas autorisées.



**Les tuiles à emboîtements dites tuiles mécaniques :** Leur emboîtement se fait par des nervures et cannelures simples ou doubles, qui permettent de réduire les recouvrements à une faible proportion de la surface des tuiles. Ce n'est qu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle que l'emploi de la tuile mécanique se généralise. Elle pourra donc être préconisée pour la restauration d'un bâtiment datant de cette période ou postérieure. Ces tuiles comportent généralement des côtes, il est souhaitable que celles-ci soit alignées. La quantité de tuiles devra être au minimum de 20 unités/m<sup>2</sup> et non pas de 10 unités/m<sup>2</sup> d'aspect 20. Les tuiles de couleur ardoise (noire), à dominante jaune (sablé champagne) ou orangée ne sont pas autorisées. Le tuile dite de Beauvais à losange peut être très intéressante à utiliser.



*De manière générale pour les pavillons futurs, les toitures seront à 35° minima pour de l'ardoise et à 45° minima pour de la tuile de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. La tuile ardoisée n'est pas autorisée.*

**L'ardoise :** L'ardoise, appréciée pour sa légèreté, est plutôt réservée aux bâtiments publics dès le 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle. Son utilisation devient plus courante à partir du 19<sup>ème</sup> siècle grâce au développement des transports (voies fluviales et chemins de fer).



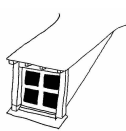
Elle est adaptée aux pentes de 35° minimum à plus de 45°. La couverture sera réalisée en ardoise naturelle (imitation ardoise exclue). Les accessoires (crochets) seront en zinc pré-patinés ou autre (aluminium noir) pour éviter les effets de brillance. Il est utile de privilégier une pose au clou sur voligeage (qualité Monument Historique) plutôt qu'au crochet sur litonnage. Un soin particulier est à apporter aux finitions. Les arêtiers et les noues doivent être nets. Il est préférable de ne pas faire d'arêtier à recouvrement de zinc.

**Le chaume :** La mise en œuvre n'est possible que sur un toit dont la pente est au minimum de 45° et qui possède une charpente solide. Aujourd'hui principalement conçu avec du roseau, le chaume fournit une bonne isolation thermique.



**La toiture-terrasse :** On privilégiera, dans le cadre d'une toiture plate, la végétalisation des toitures. On évitera les gravillons ou les étanchéités apparentes qui s'intègrent mal dans le paysage.

**Les lucarnes :** Leur mise en œuvre n'est pas souhaitable sur un immeuble qui n'en a jamais possédé. Il est déconseillé de réaliser de structure béton mais plutôt en bois ou en maçonnerie traditionnelle.



Lucarne rampante (quand la pente est très forte)



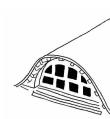
Lucarne à croupe dite capucine



Lucarne à deux pans ou à fronton



Lucarne passante ou gerbière



Lucarne rampante à jouées courbes ( chaume)

**Les châssis de toit :** Les châssis de toit devront être axés sur les fenêtres et baies du rez-de-chaussée tout en respectant les fermes de la charpente. Il vaut mieux donc que les châssis soient décalés mais que les fermes ne soient pas coupées. Les fenêtres de toit doivent être intégrées de façon discrète. Elle devront donc être encastrées de sorte à ce que le vitrage soit placé au nu de la couverture. Les châssis de toit auront des proportions plus hautes que larges. Il ne faut pas conduire à une banalisation des toitures par une multiplication des châssis de toit. Il est nécessaire de privilégier des châssis de type "tabatière". Ces fenêtres pour toits en pente, à cadre léger en acier, dont l'ouvrant est à projection, sont fortement recommandées pour leur aspect traditionnel qui met en valeur la couverture. Elles s'adaptent à tous les types de toits (sauf le chaume).



**Les cheminées :** Les cheminées ont une place importante et participent à la qualité d'aspect des toits. Il conviendra de conserver les cheminées anciennes. Pour éviter les déperditions thermiques, il est recommandé de disposer le foyer au centre de la maison plutôt que sur le pignon. La souche de cheminée pourra être réalisée en briques pleines. Il est également possible soit de réaliser des briques de parement couleur rouge sombre (non flammé), ou un enduit de couleur brique. La section de la cheminée sera de forme rectangulaire (minimum de 60x40 cm).

